

Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 12 novembre 2019

Présents : Hélène Leseigneur -Daniel Curtet - Francis Botta - Virginie Tardif – Pierre Legriffon - Piétro Lypca

Absent (s) excusé (s) : Hubert Patrix (donne pouvoir à Francis Botta) Gilbert Luce (donne pouvoir à Daniel Curtet)

Absent (s) : -

Secrétaire de séance : Virginie Tardif

Approbation de la dernière réunion

Mme le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du 14 octobre 2019. Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Location garage hameau de la Fontaine

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, renouvelle la convention au nom de **M. et Mme FICHOT** concernant la location d'un garage situé au hameau de la Fontaine, pour une durée de 1 an renouvelable, moyennant **un loyer mensuel de 48 €, soit 576 € annuel**, calculé en fonction de l'indice de référence des loyers à savoir :

1^{er} trimestre 2019 : 129.38 soit + 1.70 %

Ce loyer sera payable entre les mains du receveur municipal, à chaque début de mois.

Cette location prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2020** et se terminera le **31 décembre 2020**

Entretien terrain de tennis

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée, concernant l'entretien du terrain de tennis.

Deux entreprises ont été consultées (Netto décor - Mendes) et deux propositions ont été reçues.

Netto décor :	2 136.24 € TTC
Mendes :	1 842.91 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition pour un montant de **1 842.91 € TTC**

Fenêtre local terrain de pétanque

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée, concernant la mise en place d'une fenêtre au local du terrain de pétanque.

Trois entreprises ont été consultées (Raboni – Poulain – fenêtres fermetures portes isolation) et trois propositions ont été reçues.

Raboni :	931.12 € TTC
----------	--------------

Poulain : 2 059.19 € TTC
Fenêtres fermetures portes isolation 949.20 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition pour un montant de

931.12 € TTC

Les membres de l'association « la boule St Jeannaise » se charge de la pose de la fenêtre.

Tarifs gîtes communaux 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer comme suit, le tarif des gîtes communaux pour l'année **2020** :

HAUTE SAISON

545 € à la semaine

Du 27/06/2020 au 29/08/2020

MOYENNE SAISON

320 € à la semaine

Du 08/02/2020 au 07/03/2020

Du 04/04/2020 au 27/06/2020

Du 29/08/2020 au 07/11/2020

Du 12/12/2020 au 02/01/2021

Location pour 2 nuits : 140 €

Location pour 3 nuits : 210 €

A partir de 4 nuits : 320 €

BASSE SAISON

245 € à la semaine

Du 04/01/2020 au 08/02/2020

Du 07/03/2020 au 04/04/2020

Du 07/11/2020 au 12/12/2020

Location pour 2 nuits : 140 €

Location pour 3 nuits : 210 €

A partir de 4 nuits : 245 €

Ces prix comprennent le droit de réservation revenant au service de réservation.

Le chauffage et l'électricité sont facturés en supplément à la consommation réelle moins 8

Kws par jour. L'électricité est facturée à **0.11€** le Kws. La location des draps est de

6 € la paire, pour la durée de l'utilisation. La consommation d'eau est de 500 litres par jour.

Service commun du Pôle de proximité de la Côte des Isles – Modification tarifs accueils périscolaires au 1^{er} janvier 2020

Exposé

Le Conseil Communautaire a décidé, dans les délais fixés par la loi, de se prononcer sur la restitution des compétences optionnelles et supplémentaires ainsi que d'arrêter la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences concernées.

La charte fondatrice de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) validée par délibération du Conseil communautaire n° 2017-003 du 21 janvier 2017 prévoit

d'accompagner les retours de compétences vers les communes avec des propositions d'outils de mutualisation. Dans le cadre de cet accompagnement, un service commun est créé à effet au 1^{er} janvier 2019 entre les communes de la Côte des Isles afin de maintenir la solidarité et d'assurer collégalement les services rendus à la population et aux communes de l'ancienne communauté de communes, à savoir :

Enfance/jeunesse

Mise en place, création et suivi d'actions périscolaires et extrascolaires en faveur des jeunes dans le cadre des contrats temps libre, enfance et éducatif local ou tout autre dispositif similaire

Pôle jeunesse de Barneville-Carteret

Petite Enfance

Gestion du Relais Assistants Maternels

Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Services divers

Fourrière animale

Entretien des sentiers de randonnées de compétence communale

Entretien des espaces verts des équipements non reconnus d'intérêt communautaire

Base nautique de Portbail

Certains de ces services donnent lieu à facturation sur la base des tarifs fixés par délibération du conseil communautaire.

Les communes étant redevenues compétentes, le pouvoir de fixer les tarifs revient donc au conseil municipal. Toutefois, les communes ayant fait le choix de gérer collégalement ces services et d'en supporter solidairement les évolutions, les tarifs doivent être fixés en accord avec chaque commune membre du service commun dans le cadre de la commission de territoire du service commun.

Sur proposition de la commission de territoire du service commun du 17 septembre 2019, il est proposé de revaloriser le tarif de l'accueil périscolaire dans les conditions suivantes :

accueils périscolaires 5 sites scolaires *	tarif en vigueur	proposition tarif au 1er janvier 2020
1ère heure insécable (goûter compris)	2,00 €	2,30 €
1/2 heure	1,00 €	1,15 €

* sites scolaires de Barneville-Carteret, Les Moitiers d'Allonne, St Maurice en Cotentin, Port-Bail sur Mer et commune déléguée de Denneville

Il est à noter que les tarifs des accueils périscolaires sont inchangés depuis 2012.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-069 en date du 24 mai 2018 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin décidant de la restitution des Compétences complémentaires et facultatives,

Vu la délibération n° 2017-269 relative au maintien des tarifs et redevances pour l'année 2018 modifiée par la délibération 2018-189 du 27 septembre 2018,

Vu la délibération n° 105/2016 du 03 novembre 2016 du conseil communautaire de la Côte des Isles relative aux tarifs de la régie de recettes du projet éducatif local

Vu la délibération n° 106/2016 du 03 novembre 2016 du conseil communautaire de la Côte des Isles relative aux activités jeunesse

Vu la délibération n° 2017-168 du 29 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin modifiant ces tarifs,

Vu la délibération n° 2018-261 du 20 décembre 2018 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin modifiant ces tarifs,

Vu la convention de création du service commun de la Côte des Isles du 1^{er} février 2019,

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- **Appliquer**, dès le 1^{er} janvier 2020, les tarifs proposés ci-dessus pour les accueils périscolaires de la Côte des Isles,
- **Dire** que les autres tarifs sont inchangés,
- **Dire** que le Maire est autorisé à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Participation pour entretien du fleuve

Mme le maire fait part au conseil municipal, du devis de Astre Environnement pour l'entretien du Fleuve, et demande aux propriétaires qui se doivent normalement d'entretenir les cours d'eau, une participation de **50 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Donne son accord pour le devis et pour la participation de **50 €** à chaque riverain qui n'aurait pas fait l'entretien à la date du 30 octobre 2019.

Subvention amendes de police

Le conseil demande de se renseigner pour l'aménagement de la voie piétonne et cyclable.

Nettoyage VMC de la salle communal

Le conseil municipal donne son accord pour le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Hélène Leseigneur